

Chambéry, le 7 mars 2024

**Objet : Plaquettes d'information pour les aidants familiaux**

Madame, Monsieur,

Notre association, APF France handicap, a conçu, à partir des besoins des proches aidants, un programme de formation sur l'ensemble du territoire, financé par la CNSA (Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie) et intitulé **RePairs Aidants**.

L'objectif est d'apporter des éléments de réponse aux questionnements des proches aidants et de leur permettre d'échanger entre pairs sur des problématiques communes.

Plusieurs journées de sensibilisation sont proposées sur différents thèmes et co-animées par un professionnel et un proche aidant.

Ainsi, vous trouverez ci-joint la plaquette contenant le calendrier des sessions 2020 (ci-joint).

**La prochaine session aura lieu le :**

**Mardi 9 avril à Albertville**

Thème abordé :

**L'Après-nous/La succession**

**(Contenu de la formation et adresse au Verso)**

La formation aura lieu de 9h00 à 17h00 (le repas est offert). Pour faciliter votre participation nous pouvons prendre en charge les frais d'aide à domicile durant votre absence (pour plus de renseignements merci de nous contacter au 04 50 46 53 53 ou au 04 79 69 41 81).

Merci de vous inscrire auprès de la délégation de Savoie au 04 79 69 41 81 ou [dd.73@apf.asso.fr](mailto:dd.73@apf.asso.fr) ou auprès de la délégation de Haute-Savoie au 04 50 46 53 53 ou [dd.74@apf.asso.fr](mailto:dd.74@apf.asso.fr) (inscription obligatoire, seuls les inscrits seront prévenus des changements).

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement,

Julian Breuil

**Directeur Territoriale des Deux Savoie**

**Mardi 9 avril**

Lieu de la Formation : Maison des associations, 21 rue Georges Lamarque,  
73200 Albertville.

## **Thème : L'Après-nous/La succession**

### **Objectifs**

- Repérer les conséquences juridiques du statut de la famille, de la filiation et les obligations qui en résultent
- Identifier les possibilités juridiques de protection de son proche
- Respecter l'autonomie de la volonté de la personne vulnérable
- Préciser les acteurs ressources
- Identifier les solutions patrimoniales selon les familles et les souhaits exprimés

### **Méthodes pédagogiques**

- Une méthode pédagogique participative qui croise les questionnements des participants, le partage de connaissance entre pairs et les apports de savoirs juridiques et pratiques.

### **Conception-animation**

- Co-animation par un binôme professionnel formateur et aidant familial-pair formateur.

### **Programme**

- La famille et son évolution
- Les obligations créées par le mariage le pacs et le concubinage
- La filiation et ses conséquences
- Prévoir demain : l'habilitation familiale et le mandat de protection futur
- La prise en compte de l'autonomie et de la volonté de la personne vulnérable
- Le testament
- Les personnes et institutions ressources pour « l'après nous »